



**Communauté de communes
du canton de Lorris**
Arrondissement de Montargis
Département du Loiret

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 MARS 2011

Date de la convocation : 1^{er} mars 2011

Nombre de délégués :

- en exercice : 29 - votants : 28 - présents : 28

L'an deux mil onze, le 9 mars à 20 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Guy BAILLEUL.

Etaient présents :

- Délégués de Chailly-en-Gâtinais : Monsieur Gérard DALAIGRE, Madame Danièle COFFINEAU
- Délégués de Coudroy : Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur Jean-Marie POIRON
- Délégués de La Cour-Marigny : Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Pierre FLORENT,
- Délégués de Lorris : Messieurs, Jean-Paul GODFROY, Michel COUTENCEAU, Yves MORICONI, Madame Maryvonne CHEVALIER,
- Délégués de Montereau : Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur Jack LOQUET
- Délégués de Noyers : Madame Monique BOURASSIN, Monsieur Guy MEZARD
- Délégués d'Oussoy-en-Gâtinais : Monsieur Guy BAILLEUL, Monsieur André LEBOEUF
- Délégués d'Ouzouer-des-Champs : Monsieur Yves FLOREZ,
- Délégués de Presnoy : Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur James COUSIN
- Délégués de Saint-Hilaire- sur-Puiseaux : Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Michel VIEUGUE
- Délégués de Thimory : Messieurs Pascal CHEVY, Pierre-Antoine VALLEE
- Délégués de Varennes Changy : Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Monsieur Alain GREAU, Madame Evelyne YANG
- Délégués de Vieilles- Maisons : Monsieur Daniel LEROY, Madame Anny-France ANDRE,

Absents excusés :

Monsieur Thierry BOUTRON
Monsieur Jean VALLEE remplacé par Monsieur FLORENT
Madame Carole LEGAY remplacée par Monsieur MARTINON

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient présents :

Secrétaire:

Monsieur Jean-Marie CHARENTON

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 11 janvier 2011

Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 11 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

2011-06 Adhésion de la Communauté en tant que membre de l'ADEL- Agence de Développement Economique du Loiret

Il est proposé à l'ensemble des communautés de communes du département du Loiret de devenir membre de l'ADEL. L'objectif est de renforcer le partenariat économique entre l'ADEL /le Conseil Général et les intercommunalités ayant la compétence développement économique, et de développer sur nos territoires des actions spécifiques avec l'ADEL.

La qualité de membre est liée à un versement d'une cotisation. D'après l'ADEL, le montant de celle-ci pourrait être calculé en fonction de la population de chaque territoire sur la base de 0,30 € /habitant.

Il est prévu d'accorder pour l'ensemble des EPCI un poste d'administrateur au Conseil d'Administration de l'ADEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- d'ACCEPTER l'adhésion de la Communauté de Communes à l'ADEL,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents liés à cette adhésion.

2011-07 Bassin de Natation Cantonal-Aménagement extérieur-Choix des entreprises

La Communauté de Communes a souhaité aménager l'extérieur de son Bassin de Natation Cantonal avec la construction d'un pédiluve.

Le projet initial de ce projet d'aménagement extérieur du Bassin de Natation s'élevait à 22 544,60 € ttc. Après consultation et négociation, avec les entreprises, nous arrivons à un montant pour l'opération à 27 901,22 € ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- De **RETENIR** les entreprises suivantes :

Lot 1 Gros Œuvre Entreprise CLEMENT pour un montant de 12 395,00 € HT

Lot 2 Menuiseries Extérieures Entreprise Sud Métallerie pour un montant de 8058,30 € HT

Lot 3 Plomberie Entreprise Bureau pour un montant de 2 875,48 € HT

- D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au marché Aménagement extérieur du Bassin de Natation

2011-08 Programmation d'investissement voirie-Choix du maître d'oeuvre

Avec la prise de compétence voirie au 1^{er} janvier 2011, il est nécessaire de choisir un maître d'oeuvre afin de nous préparer et suivre le programme d'investissement voirie pour l'année 2011 ;
Il est prévu pour l'année 2011 un programme d'investissement voirie de 700 000 € TTC.

Après consultation de 4 cabinets, 3 offres ont été transmises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- De **RETENIR** la société Sarl ECMO de Villemandeur pour un montant de 29 050 € (forfait de rémunération) et d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces du marché.

- D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché.

Monsieur Guy MEZARD se demande s'il ne serait pas plus opportun de recruter un technicien pour préparer et suivre les programmes d'investissement. Monsieur Guy BAILLEUL fait savoir que c'est à l'étude et c'est pour cette raison que le maître d'oeuvre est choisi seulement pour l'année 2011

2011-09 Adhésion au syndicat SCOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5711-1, L 5214-27 et L 5212-32 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L 122-4,

Vu la délibération n°10-212 du 19 novembre 2010 définissant le périmètre du SCOT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, (10 abstentions, 4 voix Contre, 14 voix Pour)

Article 1 : d'approuver le projet de statuts du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et de la gestion du SCOT du Montargois en Gâtinais annexé à la présente.

Article 2 : de demander à Monsieur le Préfet du Loiret de créer le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et de la gestion du SCOT du Montargois en Gâtinais comprenant les EPCI et communes suivantes :

- L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME),
- La Communauté de Communes des quatre Vallées (CC4V),
- La Communauté de Communes du Château-Renard,
- La Communauté de Communes de Lorris,
- La Communauté de Communes de Chatillon-Coligny,
- Le SIVOM de Courtenay,
- La Commune de Chevillon-Sur-Huillard,
- La Commune de Lombreuil,
- La Commune de Mormant-Sur-Vernisson,
- La Commune de Saint-Maurice-Sur-Fessard,
- La Commune de Solterre.

Certains élus déplorent à nouveau la représentativité choisie au niveau du syndicat et craignent que la mise en place d'un syndicat revienne chère et ne favorise pas le développement de notre canton

2011-10 Aménagement de 8 aires de jeux et détente – Demande de subvention au titre de la DETR

La Communauté de Communes a proposé aux 13 communes de réaliser des aires de jeux et de détente sur leurs communes. 9 communes se sont portées candidates pour mettre à disposition un terrain afin de réaliser un espace d'aires de jeux et de détente. Le maître d'oeuvre retenu SELARL Arch'Concept, après avoir visité l'ensemble des sites en 2010, nous propose un projet d'aménagement pour 8 communes. Le montant de l'opération s'élève à 27 000 € HT par commune soit 216 000 € HT pour l'ensemble de l'opération hors maîtrise d'oeuvre. Elle se décompose comme suit : Jeux enfants et adolescents, un terrain de boule, du mobilier urbain (3 bancs et deux tables de pique nique), un aménagement paysager.

Un soin tout particulier sera apporté à l'aménagement paysager de ces aires pour renforcer l'identité paysagère de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- De **RETENIR** le projet d'aménagement pour les 8 aires de jeux et de détente,
- De **FIXER** le montant total de l'opération à 237 940 € HT (Coût de maîtrise d'œuvre inclus),
- De **SOLLICITER** une aide au titre de la DETR et du Pays du Gâtinais.

2011-11 Approbation de la convention FRMJC

Au 1^{er} janvier 2011, la communauté de Communes a repris la compétence pour les Espaces Jeunesse. Pour l'année 2011, il a été décidé de fermer celui de Thimory, faute de participants et d'un espace dédié. Deux espaces (Lorris et Varennes-Changy) continuent de fonctionner en gestion par la FRMJC.

Il vous est proposé de passer une convention avec la FRMJC pour une année seulement (et non de 3 ans habituellement). Ce délai permettra à la Communauté de Communes d'engager une réflexion sur le devenir des espaces jeunesse et de sa gestion. La prestation porte sur un montant prévisionnel de 75 080 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec la FRMJC pour l'année 2011

Il est prévu de réunir les Commissions Services aux Habitants et la Commission Affaires Sportives pour porter la réflexion sur le devenir de l'Espace Jeunesse Cantonal.

2011-12 Composition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées

A la demande de la Sous-préfecture de Montargis, il convient de prévoir la composition CLECT pour les membres suppléants à savoir :

- Un délégué suppléant par commune
- Trois délégués suppléants pour la commune de Lorris
- Deux délégués suppléants pour la commune de Varennes-Changy

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- de **RETENIR** cette composition pour les membres suppléants de la CLECT.

2011-13 Modification du tableau des effectifs- Création des postes d'Attaché Principal et d' Educateur Principal Jeunes Enfants

Il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'attaché principal à temps complet et un poste d'éducateur principal Jeune enfant à 80 % d'un temps complet au sein de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- de **MODIFIER** le tableau des effectifs en créant le poste d'attaché principal (temps complet) et le poste d'éducateur principal Jeunes Enfants (à 80 % d'un temps complet).
- d' **INDIQUER** que ces postes seront à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2011.

2011-14 Mise à disposition temporaire de la technicienne SPANC à la C2C de Bellegarde

La Communauté de Communes de Bellegarde nous a sollicité pour avoir à disposition à titre provisoire la technicienne SPANC suite au départ de leur technicien SPANC et dans l'attente d'avoir leur nouveau technicien. Cette mise à disposition se fait sur les tâches les plus urgentes à savoir les contrôles de conception et de bonne exécution des ouvrages, et des contrôles de bon fonctionnement en cas de cession des biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** les termes de la convention de mise à disposition à titre temporaire de la technicienne du SPANC (Mlle VERMET Carine).

2011-15 Dispositif d'insertion professionnelle-CAE - Compétence Jeunesse

La Communauté de Communes souhaite participer à l'effort d'insertion professionnelle et propose de mettre en œuvre le dispositif du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une personne. Le contrat passerelle est un contrat aidé proposé à un jeune 18-25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi pour lui permettre d'acquérir une première expérience professionnelle. L'Etat prend en charge à présent 70 % du salaire au SMIC sur une base de 20 heures par semaine et l'embauche ouvre droit à des exonérations de charges sociales et fiscales et ceci pour une durée de 6 mois avec possibilité de renouvellement.

Il est convenu que la Communauté de Communes mette à disposition, par convention, cette personne aux espaces jeunesse afin de conforter leurs effectifs, et en partie à notre Ecole des Sports, et aux ALSH qui en feront la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** de mettre en œuvre le dispositif CAE pour une personne,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions et à percevoir l'aide de l'Etat et à verser le salaire de l'agent.

Information de Monsieur Guy BAILLEUL

Acquisition de matériel

Il est indiqué que le souhait de la C2C est d'optimiser le matériel et le personnel sur le territoire au niveau de la prise de compétence voirie et donc de ne pas racheter de façon systématique le matériel mais de repenser une organisation en terme de gestion de la voirie. Néanmoins, la Commune de Noyers souhaite acquérir un tracteur. La communauté se propose d'indemniser la commune de Noyers à hauteur de 60% La commune de Noyers informe que la commande du tracteur a été faite au niveau de la commune (autofinancement par la commune) et est d'accord pour mettre à disposition son personnel avec le matériel à d'autres communes voisines pour l'entretien de la voirie.

Après discussion, il est convenu de faire un recensement du matériel voirie et de son état afin de déterminer une prévision

- SAGE

Monsieur Bailleul rappelle que les informations sur ce rapport portent à réfléchir sur l'opportunité d'adhésion des communes du territoire.

- Locaux Restos du Cœur

Les restos du Cœur souhaite augmenter leurs surfaces en aménageant les locaux au 1^{er} étage. Monsieur DUSCHENE a proposé de faire les travaux nécessaires à cet aménagement et en contrepartie d'augmenter le loyer. Après discussion, il est prévu de revoir les conditions avec Monsieur DUSCHESNE.

- Intégration de Châtenoy

La commune de Châtenoy a refait une demande pour intégrer la Communauté de Communes de Lorris. Il est convenu d'une réunion avec le Siris de Vieilles Maison/ Coudroy le 22 mars pour faire le point sur l'arrivée de Châtenoy dans le SIRIS.

Tour de table :

Monsieur Gérard DALAIGRE demande où en est le dossier des réhabilitations des ANC. Monsieur BAILLEUL fait savoir qu' on a un gros souci avec le cabinet d'études. Une mise en demeure de 15 jours a été envoyé au cabinet pour poursuivre l'étude à défaut le marché sera résilié.

Madame Marie-Laure BEAUDOIN fait le point sur les ALSH (Accueil de Loisirs) suite aux questionnaires envoyées auprès de l'ensemble des enfants de primaire. Il en ressort un besoin sur le secteur de Thimory avec une possibilité d'une ouverture de centre aéré dès juillet sur ce secteur ?

Monsieur Guy MEZARD demande si dans le cadre des vérifications réglementaires il est prévu un contrôle du défibrillateur. Il est répondu par la négative; Il demande si un logement est disponible sur le canton suite à l'incendie d'un pavillon sur Noyers afin de reloger la famille. Des maires font savoir que cela est tout à fait possible.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h 40

Guy BAILLEUL



Président de la Communauté